



SO-FIT

Supervisory Organisation for Financial Intermediaries & Trustees
Organisme de Surveillance pour Intermédiaires Financiers & Trustees
Aufsichtorganisation für Finanzintermediäre & Trustees
Organizzazione di vigilanza per gli Intermediari Finanziari & Trustees

Annexe 2

EMOLUMENTS ET TARIFS APPLICABLES AUX ASSUJETTIS DE L'OS DE SO-FIT

(Emoluments et tarifs)

Du 01.10.2020

EMOLUMENTS ET TARIFS EN VIGUEUR POUR LES ASSUJETTIS

2020

1. Frais de dossier lors de l'assujettissement pour un établissement financier en provenance de l'OAR de SO-FIT : CHF 750.- à 2'000.-
2. Frais de dossier lors de l'assujettissement pour un établissement financier externe : CHF 2'000.- à 5'000.-
3. Emolument annuel pour l'assujettissement selon la fréquence de l'audit prudentiel :
 - a. cycle annuel : CHF 5'000.-
 - b. cycle biennal : CHF 4'000.-
 - c. cycle triennal : CHF 3'000.-
 - d. cycle quadriennal : CHF 2'000.-
4. Acompte annuel pour la taxe FINMA : CHF 500.-
5. Frais de dossier pour l'accréditation d'une personne physique : CHF 300.-
6. Frais occasionnés par le traitement exceptionnel d'un dossier : entre CHF 150.- et 350.- de l'heure.